

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 MARS 2021

**Délibération**  
n° 2021.03.035.B

**Contrat de ville:  
programmation des  
actions 2021**

**LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2021**

**Secrétaire de séance :** Thierry HUREAU

### **Membres présents :**

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

### **Ont donné pouvoir :**

Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Gérard DESAPHY à Véronique DE MAILLARD, Michaël LAVILLE à Michel BUISSON

### **Excusé(s) :**

Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.03.035.B**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**CONTRAT DE VILLE: PROGRAMMATION DES ACTIONS 2021**

Vu les orientations du contrat de ville du GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;

Vu les orientations de l'appel à projets 2021 adoptées par le comité de pilotage le 5 novembre 2020;

Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le Contrat de Ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Conclu pour six ans (2015-2020) le Contrat de Ville est un dispositif multi-partenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne, le Département et la Région ainsi qu'une large communauté d'acteurs (le Recteur d'Académie, les bailleurs sociaux, la CAF, Pôle Emploi...).

Sur la base des critères de sélection définis par l'Etat (niveaux de revenus et taille du quartier), 5 quartiers ont été retenus pour bénéficier en priorité de l'animation et du développement du contrat de ville. Il s'agit de : Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand-Font, Ma campagne à Angoulême, le Champ de Manœuvres à Soyaux et L'Etang des Moines à La Couronne.

Le Contrat de ville allie les 3 dimensions du développement d'un quartier : économique, urbaine, sociale.

L'attribution des subventions aux associations relève, à GrandAngoulême, du conseil communautaire pour les participations annuelles de plus de 10 000 € et du bureau communautaire pour celles qui sont inférieures à 10 000 € par an (délibération n°131 du 16 juillet 2020).

Ainsi, par délibération du 11 mars 2021, le conseil communautaire a attribué des subventions relatives contrat de ville pour un montant total de 397 000 €.

Il est proposé à présent au bureau communautaire de valider la programmation 2021 des actions du contrat de ville de GrandAngoulême comme suit :

<b>Porteur</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>	<b>Elus ne prenant pas part au vote</b>
CSCS Rives de Charente	Les métiers de l'image à la Japan expo	2 000,00	
CSCS Les Alliers	Accompagnement vers les emplois saisonniers	1 000,00	

Association Père le Bideau- Aisd'Emploi	Auto-école sociale	6 000,00	
Collectif Solidarité Ma Campagne	Partageons nos cultures	1 500,00	

Le montant total des actions programmées s'élève à 10 500 €.

**Par ailleurs, il est rappelé que les membres des bureaux des associations et des organismes concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé par ces versements à titre personnel ou familial, ne peuvent pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la programmation des actions 2021 du contrat de ville telles que détaillées ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>24 mars 2021</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>24 mars 2021</b>